

# COURSES SUR PISTE

## REGLEMENT PARTICULIER 2025



MOTO-CLUB :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE :

ORGANISATEUR TECHNIQUE :

N° D'ÉPREUVE FFM :

DATE :

LIEU :

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	Licence : .....
Président de jury .....	Licence : .....
Membre de jury .....	Licence : .....
Membre de jury .....	Licence : .....
Arbitre CCP .....	Licence : .....
Juge de départ .....	Licence : .....
Commissaire technique responsable .....	Licence : .....

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

#### LIGUE NATIONALE DE SPEEDWAY

##### ★ COMPOSITION DES EQUIPES :

4 pilotes titulaires + 1 réserviste (option) :



Cylindrée :	500 cm3	500 ou 250 cm3
Nationalité :	1 à 3 pilotes étrangers 1 à 3 pilotes français	Français
Avérage :	Au moins 1 pilote ≤ 1.00 Total mini 5.50 Total maxi 7.00 ou 6.50 sans réserviste	≤ 1.00

##### ★ 4 EQUIPES :

MARMANDE | MORIZES | LA REOLE | MIRAMONT



#### PROMOTION CUP

##### Catégories :

Pilotes 500 cc

##### Format de course :

A définir en fonction du nombre de pilotes

#### YOUTH CUP

##### Catégories :

Pilotes 85-190 cc  
+ Catégorie 250 cc

##### Format de course :

A définir en fonction du nombre de pilotes

#### AUTRES CATÉGORIES :

.....  
.....

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- son(s) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires : casque homologué aux normes FIM, combinaison 1 pièce de cuir ou Kevlar, gants de cuir ou équivalent, bottes de cuir ou équivalent, protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après la dernière manche de la catégorie concernée, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...

Nombre de secouristes .....

Hôpital le plus proche .....

Nombre d'ambulance(s) .....

Temps de trajet (en min) .....

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site .....

Adresse .....

**Caractéristiques :**

Longueur de la piste .....

Largeur minimum de la piste .....

Nombre d'OCP\* .....

*\*Officiels Commissaires de Piste*

- Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: .....

VISA DE LA LIGUE

DATE: .....

VISA DE LA FFM

DATE: .....  
NUMÉRO: .....

